

DEPARTEMENT du GARD ARRONDISSEMENT de NÎMES CANTON de ST GILLES	COMMUNE DE CAVEIRAC EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° DE20260506_58/369
	Du 5 juin 2026 à 18 heures 00
NOMBRE : De Conseillers en exercice : 27 De Présents : 21 De Votants : 24 Absents ayant donné procuration : 3 Absents excusés sans procuration : 1 Absents non excusés sans procuration : 2 Objet : Désignation du représentant de la commune a l'assemblée spéciale de la société publique locale (SPL) AGATE	L'an deux mille vingt-six, le cinq juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Caveirac étant réuni salle du Conseil municipal, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc CHAILAN, Maire, Etaient présents : Mesdames et Messieurs Jean-Luc CHAILAN ; Isabelle MAZAY ; Catherine LAPIERRE ; Florence DUSSAUT ; Jérôme BALLESTEROS ; Odile GIOVANNELLI ; Pascal MIARD ; Philippe GALLI ; Marcel DESPROGES ; Didier PAQUETTE ; Philippe LOYAU ; Nathalie PERROT ; Sophie ESCUDIER ; Valérie MARINARO ; Sophie GIMENO ; Gwendoline PELLISSIER ; Gautier CASES ; Pauline DELOFFRE ; Patrick ETIENNE ; Loïc CODOU ; Florence COMTE Etaient absents excusés avec procuration : Antoine GIRON pouvoir à Florence COMTE, Morganne SAUNIER pouvoir à Isabelle MAZAY, Elisabeth CRES pouvoir à Loïc CODOU Etaient absents excusés sans procuration : Marc SERVILE Etaient absents non excusés sans procuration : Cyril GUERRE, Ruben VANEL

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante que, dans le cadre du renouvellement des instances de la Société Publique Locale (SPL) AGATE consécutivement aux dernières élections locales, il convient de mettre en place sa nouvelle gouvernance.

La commune de Caveirac, en sa qualité d'actionnaire de la SPL AGATE, est appelée à être représentée au sein de l'Assemblée spéciale. Cette instance regroupe les actionnaires minoritaires et participe à leur représentation collective au sein du Conseil d'administration de la société.

Monsieur le Maire indique qu'il convient donc de procéder à la désignation, par délibération du Conseil Municipal, du représentant de la commune appelé à y siéger.

Il fait appel à candidature.

Monsieur Cyril GUERRE propose sa candidature.

Monsieur le Maire propose de procéder à la désignation à main levée.

Suite à l'avis unanime du vote à main levée, il est procédé au vote : Monsieur Cyril GUERRE obtient 24 voix.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DESIGNE A L'UNANIMITE** Monsieur Cyril GUERRE en qualité de représentant de la commune de Caveirac à l'Assemblée spéciale de la SPL AGATE.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

A Caveirac, le 8 juin 2026

Le Maire
Jean-Luc CHAILAN



La Secrétaire de séance
Odile GIOVANNELLI

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans le délai de deux mois à compter de sa transmission auprès du représentant de l'Etat et de sa publication. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens» accessible par site internet <https://www.telerecours.fr>